

DÉLIBÉRATION**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VALLONS-DE-L'ERDRE**
(LOIRE ATLANTIQUE)**SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 MARS 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le trente mars à dix-huit heures trente, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le vingt-quatre mars deux mille vingt-deux, s'est réuni salle du conseil à VALLONS-DE-L'ERDRE (SAINT-MARS-LA-JAILLE), sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Nombre de membres en exercice : 17

PRÉSENTS : Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Président, Madame Magali PETITRENAUD, Madame Gaëlle BOURGEOIS, Madame Sophie GILLOT, Monsieur Frank GUILLAUMEUX, Madame Catherine HAMON, Madame Maud MERING, Madame Marie-Danielle RICHARD, Madame Cécile BERNARD, Madame Marie-Reine DALIBON, Monsieur Michel GAUTIER, Madame Danièle JUSTEAU, Monsieur Emmanuel LAURENT, Madame Geneviève MASSONET et Madame Marie-Thérèse POILIEVRE

EXCUSÉE : Madame Louise MOREAU

ABSENT : Monsieur Frédéric CORBET

SECRETAIRES DE SÉANCE : Madame Marie-Reine DALIBON

Nombre de conseillers

En exercice.....17

Présents.....15

Votants.....14

DCA n°002/2022 - T002 - 7.1.2

Adoption du compte de gestion et du compte administratif 2021 - affectation du résultat de fonctionnement 2021

Rapporteur : Monsieur le Président

Il est présenté au conseil d'administration le compte de gestion 2021 et le détail du compte administratif 2021 du budget du Centre Communal d'Action Sociale.

Section de fonctionnement

	Dépenses	Recettes
Crédits ouverts	20 110,00 euros	20 110,00 euros
Crédits consommés	15 300,31 euros	20 450,30 euros
Solde d'exécution 2020 reporté		3 677,53 euros

Résultat de clôture de la section de fonctionnement 2021 : + 5 149,99 euros

Section d'investissement

	Dépenses	Recettes
Crédits ouverts	1 000,00 euros	1 000,00 euros
Crédits consommés		
Solde d'exécution 2020 reporté		336,10 euros

Résultat de clôture de la section d'investissement 2021 : + 336,10 euros

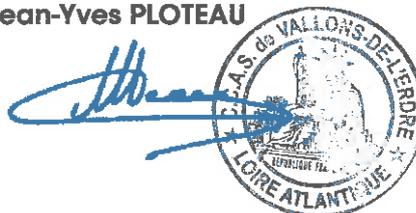
Monsieur le Président quitte la séance avant la mise au vote du compte administratif 2021 du Centre Communal d'Action Sociale.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents :

- **DÉCLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;
- **ARRÊTE** le compte administratif 2021 comme proposé ci-dessus ;
- **APPROUVE** l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen ;
- **DÉCLARE** toutes les opérations de l'exercice 2021 définitivement closes et les crédits annulés ;
- **AFFECTE** en totalité le résultat de fonctionnement 2021 en recettes de fonctionnement (R 002), à savoir la somme de 5 149,99 euros.

Décision d'afficher le 07 avril 2022

**Le Président,
Jean-Yves PLOTEAU**



Envoyé en préfecture le 08/04/2022
Reçu en préfecture le 08/04/2022
ID : 044-200078079-20220330-DCA002_2022-DE